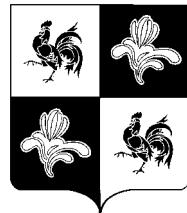


**Parlement francophone bruxellois**  
(Commission communautaire française)



31 mars 2006

---

SESSION ORDINAIRE 2005-2006

---

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

**relative à la prévention du cancer du sein**

déposée par M. François ROELANTS du VIVIER, Mmes Caroline PERSOONS  
et Nathalie GILSON

## DEVELOPPEMENTS

---

Le cancer est un véritable fléau.

Au sein de l'Union européenne, on estime qu'environ un quart des décès serait dû à un cancer. D'ailleurs, concernant les décès dits « prématurés », c'est-à-dire ceux qui touchent les moins de 65 ans, le cancer est la première cause de mortalité, au sein des quinze pays actuels de l'Union européenne (¹).

Bien entendu, ces chiffres ainsi relevés dans une étude publiée au Bulletin épidémiologique hebdomadaire relative à la surveillance du cancer, comprennent toutes les sortes de cancer.

Mais, en ce qui concerne la problématique du cancer du sein, l'étude relève qu'un décès sur cinq serait dû à cette maladie chez les femmes (²).

Au sein de l'Union européenne, on estime que toutes les deux minutes un cancer du sein sera diagnostiqué chez une femme et que toutes les six minutes une femme décèdera de suites de cette maladie.

Le cancer du sein constitue donc à l'heure actuelle, une des causes de mortalité les plus répandues en Europe. Pour être plus précis, il y constitue même la deuxième cause de mortalité (³).

Pour donner quelques chiffres, l'OMS et le Centre international de recherche sur le cancer, relève qu'en 2000, 216.000 femmes dans l'Union européenne ont été atteintes d'un cancer du sein et plus de 79.000 d'entre elles sont décédées de cette maladie, la première cause de mortalité chez les femmes de 35 à 55 ans (⁴).

La Belgique est un pays de l'Union européenne les plus touchés (⁵).

---

(1) Conclusions d'une étude publiée dans le Bulletin épidémiologique hebdomadaire, n° 41-42, du 21 octobre 2003; Le Monde du 21 octobre 2003.

(2) BEH, n° 41-42/2003, p. 198.

(3) Françoise Meunier, « L'EORTC et la recherche clinique en cancérologie en Europe », newsletter d'Europa Donna Belgium, n° 1, 2003, p. 3.

(4) Rapport du parlement européen du 7 mai 2003 sur le cancer du sein dans l'Union européenne, A5-0159/2003 P.E. 323.538, p.13.

(5) Source OMS in La Libre Belgique du 6 juin 2003.

Ainsi, on estime pour la seule année 2002, que sur un total de 51.900 nouveaux cas de cancer déclarés en Belgique, 7.400 femmes sont touchées par le cancer du sein. Parmi celles-ci, 2700 sont décédées des suites de cette maladie (6).

Le cancer du sein constitue donc la première cause de mortalité par cancer chez la femme et le cancer le plus fréquent chez la femme (7).

Les tableaux suivants concernent les décès des femmes vivant en Belgique en 1997 (8).

<b>Nombre de décès en chiffres absolus (taux de mortalité pour 100.000 femmes)</b>					
Causes	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	70-75 ans
Cardio-vasculaire	180 (59,22)	215 (81,78)	436 (158,28)	990 (349,94)	1.785 (684,75)
Cancers (tous)	535 (176,0)	677 (257,51)	944 (342,70)	1.321 (466,94)	1.740 (667,49)
Cancer du sein	198 (65,13)	227 (86,34)	250 (90,75)	308 (108,87)	307 (117,76)
Cancer poumon	64 (21,05)	87 (33,09)	125 (45,38)	172 (60,80)	177 (67,90)
Total décès *	1.075 (353,66)	1.263 (480,40)	1.903 (690,85)	3.219 (1.137,83)	5.006 (1.920,37)
Population	303.968	262.904	275.459	282.906	260.680

\* toutes causes confondues, y compris morts violentes

Le cancer est la principale cause de mortalité des femmes entre 50 et 69 ans. De 50 à 59 ans, la mortalité due au cancer du sein dépasse un peu la mortalité cardio-vasculaire totale. Cette tendance s'inverse après 60 ans.

(6) J. Ferlay, F. Bray, P. Pisani and D. M. Parkin, Globocan 2002 : Cancer incidence, Mortality and Prevalence Worldwide IARC CancerBase No 5, version 2.0, IARCPress, Lyon, 2004.

(7) Rapport du Parlement européen du 7 mai 2003 sur le cancer du sein dans l'Union européenne, A5-0159/2003 P.E. 323.538, p.3.

(8) Institut Scientifique de Santé Publique : 2005. Standardised procedures for mortality analysis available from : <http://www.iph.fgov.be/epidemio/spma/index.htm>.

<b>Pourcentage de décès en fonction des causes</b>					
Causes	50-54 ans	54-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	70-75 ans
Cardio-vasculaire	17 %	17 %	23 %	31 %	37 %
Cancer du sein	18 %	18 %	13 %	9 %	6 %

Pour faire reculer la maladie, la plupart des pays de l'Union proposent un dépistage systématique pour les femmes âgées de 50 à 69 ans<sup>(9)</sup> car la maladie est curable à 90 % des cas moyennant un dépistage précoce et des soins de qualité<sup>(10)</sup>.

C'est notamment le cas de la Belgique qui dispose d'un programme national en la matière.

Ce dépistage est essentiel, car plus tôt la maladie est détectée, plus grandes sont les chances de guérison. D'ailleurs, en médecine « le dépistage d'une affection ne se justifie que si le traitement est plus efficace lorsqu'il est administré avant l'apparition de symptômes »<sup>(11)</sup>.

En 2000, un protocole d'accord signé entre l'Etat fédéral et les Communautés a mis en place un dépistage du cancer du sein par mammographie pour les femmes de 50 à 69 ans. Ce système s'inspirait du programme communautaire « L'Europe contre le cancer » et prévoyait un dépistage (mammographie) gratuit tous les 2 ans pour les femmes appartenant à la tranche d'âge visée.

Il s'agit d'un pas important en faveur de ce défi de santé publique de première importance.

Néanmoins, force est de constater qu'à l'heure actuelle, trop peu de femmes en Belgique participent au programme de dépistage systématique. Or, afin que le dépistage soit efficace en termes de réduction de mortalité, il faudrait au moins une participation de 70 %.

D'après les données recueillies par l'Agence intermutualiste (AIM), on remarque un taux de couverture qui

(9) Rapport du Parlement européen du 7 mai 2003 sur le cancer du sein dans l'Union européenne, P.E. 323.538, p. 16.

(10) Rapport du Parlement européen du 7 mai 2003 sur le cancer du sein dans l'Union européenne, P.E. 323.538, p. 7.

(11) Anne Vanden Broucke, « Dépistages », newsletter de Europa Donna Belgium, n° 1, 2003, p.6.

varie d'une région à l'autre. Ces chiffres se basent sur les remboursements des mammographies par l'Inami (12).

**Tableau 6-4 :**  
**Couverture totale par période de 2 ans par région,**  
**femmes 50-59 ans (185)**

	1999-2000	2001-2002	2001-2002 *
Région Bruxelles-Capitale	47 %	49 %	1,4 %
Région flamande	33 %	50 %	23 %
Région wallonne	45 %	50 %	1,2 %
Belgique	38 %	50 %	14 %

\* couverture par mammotest

Selon les données plus récentes médecin Vigies (2001-2002), 50 % des mammographies effectuées chez les femmes âgées de 50 à 69 ans ont été réalisées dans le cadre du programme national de dépistage. (13)

Par contre, dans le rapport d'activité de 2004 de l'asbl Brumammo, on estime que « le taux de participation pour les femmes bruxelloise est de 8,1 %. Il s'agit de la proportion de femmes ayant pratiqué un mammotest en 2003 ou 2004 parmi toutes celles qui ont reçu une invitation pendant la même période » (14).

Ainsi, les autorités compétentes doivent poursuivre leurs efforts en vue de faire reculer cette maladie et de donner un meilleur espoir aux 7.000 femmes qui, chaque année, sont touchées par le cancer du sein en Belgique.

(12)Programme de dépistage du cancer du sein. Période 1999-2002  
 6.6.04 Agence intermutualiste.

(13)[http://wwwIPH.fgov.be/epidemio/EPIFR/crospfr/sein\\_fr.pdf](http://wwwIPH.fgov.be/epidemio/EPIFR/crospfr/sein_fr.pdf).

(14)[http://www.brumammo.be/pdf/R2004\\_fr.pdf](http://www.brumammo.be/pdf/R2004_fr.pdf).

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

### relative à la prévention du cancer du sein

Le Parlement francophone bruxellois,

- vu la résolution du Parlement européen du 5 juin 2003 sur le cancer du sein;
- vu les recommandations de l'American Cancer Society et du National Cancer Institute;
- considérant que le cancer du sein tue une femme toutes les six minutes dans l'Union européenne;
- considérant que la prévention du cancer du sein doit être une priorité dans le cadre de la politique de santé publique;
- considérant que le cancer constitue toujours la deuxième cause de mortalité en Europe et qu'il constitue le cancer le plus fréquent chez la femme;
- considérant qu'en Belgique, sur un total de 51.900 nouveaux cas de cancer déclarés en Belgique, 7.400 femmes sont touchées par le cancer du sein et que parmi celles-ci, 2.700 sont décédées des suites de cette maladie;
- considérant qu'en prenant comme référence une espérance de vie de 82 ans, une femme sur onze sera atteinte de cette maladie au cours de sa vie et qu'une femme sur 25 décèdera des suites d'un cancer du sein; (<sup>15</sup>)
- considérant que le dépistage est essentiel car plus tôt la maladie est détectée, plus grandes sont les chances de guérison;
- considérant que le dépistage réduirait de 35 % la mortalité liée au cancer du sein chez les femmes âgées de 50 à 69 ans, et de 20 % chez les femmes âgées de 40 à 49 ans. La maladie étant curable dans 90 % des cas moyennant un dépistage précoce et des soins de qualité;
- considérant que le dépistage systématique offre une meilleure qualité que les autres formes de dépistage du cancer du sein.
- se félicitant du Protocole d'accord de 2.000 signé entre l'Etat fédéral et les Communautés instaurant un dépistage systématique du cancer du sein par mammographie chez les femmes âgées de 50 à 69 ans, conformé-

ment au programme communautaire « L'Europe contre le cancer »;

- considérant que seule l'organisation d'un dépistage de masse permet de toucher toutes les couches sociales et d'éviter ainsi des inégalités en matière d'accès aux soins de santé;
- considérant le tissu de service en matière de santé dont dispose la Commission Communautaire française;
- vu le faible de participation des femmes âgées de 50 à 69 ans.

Demande au Collège :

1. de réaliser à intervalles réguliers des campagnes de sensibilisation auprès de la population sur l'importance du dépistage systématique, en vue d'optimiser la couverture de la population cible et d'offrir aux femmes une information objective, et compréhensible sur le cancer du sein;
2. de suivre de près les nouvelles données épidémiologiques ainsi que l'évolution des technologies en la matière;
3. de participer activement aux actions menées au sein de l'Union européenne concernant la problématique du cancer du sein en vue de réduire le taux de mortalité dû à cette maladie;
4. de renforcer le rôle d'information et de sensibilisation, auprès de la population concernée, des maisons médicales et des centres de planning familial;
5. de créer un réseau qui serait destiné à mieux coordonner les actions en matière de prévention des cancers et, plus spécifiquement, en matière de cancer du sein;
6. de favoriser l'éducation des jeunes filles à l'auto-palpation des seins, ainsi que sur les mesures de prévention du cancer du sein;
7. de faire rapport chaque année, au Parlement francophone bruxellois, sur la situation du dépistage de masse du cancer du sein.

François ROELANTS du VIVIER)

Caroline PERSOOONS

Nathalie GILSON

(15) Dépistage du cancer du sein, rapport du Centre fédéral d'expertise des soins de santé, KCE reports vol. II B, 2005, préface.



0406/5317  
I.P.M. COLOR PRINTING  
₹ 02/218.68.00